

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1378

présenté par
Mme Cristol

à l'amendement n° 122 de M. Bazin

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« aux »,

insérer les mots :

« présidents d'établissements publics de coopération intercommunale gérant des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.